

COVID 19 - SOUTIEN A L'ECONOMIE

AIDES ETAT

MESURES D'URGENCE

STRUCTURE	AIDE PROPOSEE	MONTANT	CONDITIONS	DATE	ACCES AU DOSSIER DE DEMANDE
TPE / Associations / Structures ESS < 50 salariés	Fonds national de solidarité	Jusqu'à 1 500 € ou 10 000 € (calcul différent selon le mois considéré et la situation de l'entreprise)	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/fonds-de-solidarite-pour-les-tpe-independants-et-micro	A partir du 20/11/20	https://formulaires.impots.gouv.fr/formulaire/
Toutes entreprises / associations	Prêt garanti par l'Etat (PGE)	Jusqu'à 3 mois de C.A. 2019, ou 2 années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 01/01/19	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pre-t-garanti-par-letat	jusqu'au 30/06/2021	Contactez votre établissement bancaire
Entreprises / Associations < 50 salariés	Prêt exceptionnel petites entreprises (Prêt participatif FDES)	Montants plafonds de 20 000 € / 30 000 € / 50 000 € selon l'effectif et le secteur de l'entreprise	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-prets-participatifs-fdes.pdf	jusqu'au 30/06/2021	https://mediateur-credit.banque-france.fr/
TPE/PME < 250 salariés	Prêts à taux bonifié	Montant du prêt est limité à Cas 25% du CA constaté en 2019 ou au cours du dernier exercice clos	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-prets-taux-bonifies-301020.pdf	Jusqu'au 30 juin 2021	https://mediateur-credit.banque-france.fr/
TPE/PME < 250 salariés	Avances remboursables	800 000 € dans la limite de 25% du CA 2019 ou du dernier exercice clos	https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/Fiche-avances-remboursables-301020.pdf	Jusqu'au 30 juin 2021	https://mediateur-credit.banque-france.fr/

STRUCTURE	AIDE PROPOSEE	MONTANT	CONDITIONS	DATE	ACCES AU DOSSIER DE DEMANDE
Entreprises des secteurs de l'hôtellerie, restauration, cafés, tourisme, événementiel, sport, culture	Prêt garanti par l'Etat "saison"	Plafond calculé sur la somme des 3 meilleurs mois de C.A. du dernier exercice clos	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pge-saison-dans-reseaux-bancaires-le-5-aout	jusqu'au 30 juin 2021	Contactez votre établissement bancaire
- TPE - PME du tourisme, de l'événementiel, de la culture, du sport - Travailleurs indépendants	Exonération et report des échéances sociales	Au cas par cas	https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/tout-e-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html	N/C	https://mon.urssaf.fr/liensprfd?urlsuivre=www.dcl.urssaf.fr/messagerie/RedirectionFromTeledep.action?action=DemReportEcheance&choixCompte=1%C2%A0
Entreprises / Travailleurs indépendants	Report d'échéances fiscales	Au cas par cas	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/delais-de-paiement-decheances-sociales-et-ou-fiscales-urssaf	31/12/2020	https://annuaire.service-public.fr/nouvelle-aquitaine/charente-maritime/sie-17300-01
- Entreprises < 250 salariés fermées administrativement ou appartenant aux secteurs hôtellerie, cafés, restauration	Report / prise en charge de loyers	Au cas par cas	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/report-paiement-loyers	N/C	Contactez son bailleur
DISPOSITIFS DE CHOMAGE PARTIEL					
Toutes entreprises	Allocation d'activité partielle	Au cas par cas	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/dispositif-de-chomage-partiel	N/C	https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/aparts/
Toutes entreprises	Activité partielle de longue durée (APLD)	Au cas par cas	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/dispositif-de-chomage-partiel	N/C	https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relevance/profils/entreprises/activite-partielle-longue-duree-apld
MESURE D'URGENCE CPAM					
TPE / PME	Subvention Prévention COVID	50 % de l'investissement HT (montant minimum d'investissement de 1000 € HT pour une entreprise avec salariés et 500 € HT pour un travailleur indépendant sans salarié. Montant maximal accordé : 5 000 €)	https://www.ameli.fr/charente-maritime/entreprise/covid-19/subvention-prevention-covid-prolongation-de-laide-aux-tpe-pme	jusqu'à épuisement du budget alloué	https://www.net-entreprises.fr/

AIDES REGION

MESURES D'URGENCE

STRUCTURE	AIDE PROPOSEE	MONTANT	CONDITIONS	DATE	ACCES AU DOSSIER DE DEMANDE
TPE / Associations	Fonds de solidarité et de proximité	Prêt de 5 000 à 15 000 €	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/coronavirus-fonds-de-pret-de-solidarite-et-de-proximite-pour-les	Dépôt de la demande jusqu'au 15/12/2020	https://fondstpenouvelleaquitaine.fr/
Associations agréées jeunesse et éducation populaire	Aide au rebond des associations d'appui de la jeunesse	1 500 € à 30 000 €	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/plan-de-relance-jeunesse-aide-au-rebond-des-associations-dappui-de-la	Jusqu'au 31/10/2021 dans la limite du budget régional affecté au dispositif	https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2020-10/formulaire_demande_daide.pdf

Lors de la séance plénière programmée le 16 novembre 2020, la Région votera à nouveau des aides et dispositifs pour répondre aux difficultés causées par cette crise